

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 162

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 16 Décembre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA

OBJET

Subventions de soutien à 2 projets innovants à l'Institut Paoli Calmettes

**Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de la Protection Maternelle et Infantile et de la Santé Publique**

PRESENTATION

L'institut Paoli Calmettes sollicite du conseil départemental des Bouches-du-Rhône plusieurs subventions de fonctionnement et d'équipement pour mettre en place 2 projets innovants dans la prise en charge des cancers et notamment ceux du pancréas.

CONTEXTE

L'Institut Paoli Calmettes, centre régional de lutte contre le cancer, et le conseil départemental des Bouches-du-Rhône ont depuis longtemps noué une coopération de soutien au bénéfice des malades atteints de cancers.

Ainsi, le conseil départemental a engagé près de 50 millions d'euros au total, pour le développement de l'Institut.

Récemment, la pose de la première pierre du bâtiment IPC 4 a confirmé ce partenariat autour de projets ambitieux et innovants. En effet, ce bâtiment permettra de prendre en charge les patients suivis pour des pathologies cancéreuses le plus souvent hématologiques et nécessitant des greffes de moelle osseuse, dans les meilleures conditions possibles.

Le financement de robots chirurgicaux, d'équipements de radiothérapie ou de grands projets architecturaux n'exclut pas un besoin de soutien à des projets financièrement plus modestes mais tout aussi innovants.

C'est le cas des 2 projets présentés ci-après :

1 : Projet de mise en place d'un équipement de radio fréquence biliaire dans la prise en charge des cancers du pancréas

Le cancer du pancréas est en constante augmentation depuis ces dernières années avec 10 260 morts en 2015 soit presque autant que le cancer du sein. C'est un cancer de mauvais pronostic car les possibilités thérapeutiques sont très limitées et le diagnostic souvent tardif. L'envahissement et l'obstruction des voies biliaires par la tumeur est une complication fréquente.

La plupart des patients atteints d'un cancer du pancréas ne sont pas justifiables d'une intervention chirurgicale curative pour des raisons oncologiques (métastases déjà présentes) ou pour des impossibilités opératoires liées à la tumeur ou à l'état du patient.

La prise en charge palliative de ces patients consiste dans un premier temps à assurer la perméabilité des voies biliaires. En effet, les complications infectieuses liées à l'obstruction des voies biliaires sont l'une des principales causes de décès. Une chimiothérapie exclusive ou associée à une radiothérapie permet d'augmenter la survie.

Dans les cas non opérables, certaines techniques de traitement de l'envahissement local ont été évaluées favorablement. Par ailleurs, des sondes bipolaires miniaturisées qui sont

insérées dans les canaux biliaires ont été développées et représentent une solution pour ces patients.

Le but de ce projet d'évaluation est de mesurer la faisabilité, l'efficacité et la morbidité de la radiofréquence biliaire pour le traitement de certains cancers pancréatiques non opérables

Le dispositif médical dans cette étude est un générateur (VIVAcombo) avec utilisation de la sonde RFA ELLRA permettant la radiofréquence, alternative de destruction endoscopique.

L'IPC sollicite du département, le financement des sondes nécessaires (1 par patient) à l'étude pour une trentaine de patients soit 70 000 € TTC de subvention de fonctionnement et celui du générateur VIVAcombo soit 43 200 k€ de subvention d'équipement.

2. Projet de mise en place d'un dispositif d'oncocoaching auprès de patients greffés en rémission

Le projet d'oncocoaching est un projet particulièrement innovant en matière de soins support du cancer.

De nombreuses études notamment de qualité de vie mettent en évidence les difficultés psychologiques que rencontrent les patients en rémission après traitement pour un cancer.

Dépression, problème de réinsertion sociale, syndrome du survivant voire syndrome « dit de Lazare » sont fréquemment évoqués chez ces personnes ayant pourtant après leur traitement, un très bon pronostic d'évolution.

Des actions de soutien sont depuis longtemps mises en œuvre auprès des patients : consultations de psychologue, écoute personnalisée, soutien précoce à la réinsertion professionnelle mais aussi sophrologie, relaxation...avec toutes le même but : le rétablissement social de l'individu et la réappropriation de son corps et de son identité.

Ce nouveau projet propose une autre technique dans cette approche de réhabilitation sociale et cherche à savoir comment l'accompagnement de la performance dans le sport de haut-niveau peut être utile en oncologie, pour des patients en rémission.

Ce projet propose de mettre en synergie l'ensemble des acteurs du soin et de la relation d'aide avec les acteurs majeurs du sport de haut niveau que sont les « grands coachs sportifs ». Il en ressort une réflexion interdisciplinaire qui va permettre d'appréhender l'accompagnement du patient par des méthodes radicalement différentes mais toutes reconnues dans le milieu du sport.

Le coaching ne consistera donc pas à l'incitation ou à l'accompagnement à la pratique sportive (qui est par ailleurs recommandée), mais en l'application de méthodes de réassurance, de soutien et de dynamisation des patients.

L'IPC en lien avec la faculté des sciences du sport a donc mis en place une première expérimentation sur 30 patients dès 2016 et a programmé un coaching personnalisé pour une centaine de patients en 3 ans.

Une étude qualitative préalable sur 5 patients, en cours de publication, a déjà montré des résultats très favorables sur les nombreuses échelles scientifiques de qualité de vie, de bien être psychologique et de réhabilitation sociale.

Ce projet va donc permettre de proposer sur la base du volontariat, une séance de coaching mensuelle à 100 patients ayant bénéficié d'une greffe de moelle et en rémission. Ce coaching sous forme d'entretiens individuels d'une durée d'une heure environ est proposé sur 12 mois au maximum.

Les entretiens sont animés par un coach sportif de haut niveau à la faculté des sports de Luminy, volontaire dans un cadre ne dépendant pas de l'IPC.

L'évaluation se fera sur 5 échelles scientifiques validées. Elle sera complétée par une évaluation de l'intervenant par les patients, recueillie par un chercheur du laboratoire sport-MG-performance de la faculté des sports de Luminy et un professionnel de l'unité de psychologie clinique de l'IPC.

Pour permettre ce projet, l'Institut Paoli Calmettes sollicite du Conseil départemental :

- une subvention de 140 000€ de fonctionnement : principalement financement d'un poste de doctorant dédié à 80% sur 3 ans et d'aides financières au transport des patients pour leurs entretiens.
- une subvention d'équipement de 20 000€: principalement l'équipement de la salle d'entretien aux normes sanitaires et du matériel video d'enregistrement et informatique.

AVIS TECHNIQUE

Ces projets s'inscrivent en continuité des actions du conseil départemental des Bouches-du-Rhône en faveur de la lutte contre le cancer notamment en matière d'innovation.

PROPOSITION

Je propose que le département participe à ces projets de l'IPC à hauteur de :

- **Projet de mise en place d'un équipement de radio fréquence biliaire dans la prise en charge des cancers du pancréas**
Subvention de fonctionnement : 70 000 €
Subvention d'équipement : 34 560 € soit 80% du coût du générateur VIVA Combo (total : 43 200€ TTC)
- **Projet de mise en place d'un dispositif d'onco-coaching auprès de patients greffés en rémission**
Subvention de fonctionnement : 100 000 €

INCIDENCE FINANCIERE

En cas de décision favorable, la dépense correspondante d'équipement soit 34 560 € sera prélevée sur les crédits inscrits au budget départemental 2016, chapitre 204, fonction 40, article 204 21 et les dépenses de fonctionnement soit 170 000 € seront prélevées sur les crédits inscrits au budget départemental 2016, chapitre 65, fonction 40, article 6574

N° programme	N° d'opération	Libellé	Imputation	Engagement CP
22006	1001194	Subvention d'investissement	204-40-204 21	34 560 €
22006	1001193	Subvention de fonctionnement	65-40-6574	170 000 €

CONCLUSION

Au bénéfice des considérations qui précèdent et sur proposition de Madame la déléguée à la PMI - Santé Publique - Protection de l'Enfance et de la Famille, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à :

- fixer à 170 000 € le montant des subventions de fonctionnement allouées à l'Institut Paoli Calmettes pour ses 2 projets innovants (radiofréquence dans le cancer du pancréas et oncocoaching des patients en rémission).
- fixer à 34 560 € le montant des subventions d'équipement allouées à l'Institut Paoli Calmettes pour son projet innovant de radiofréquence dans le cancer du pancréas.
- prendre la délibération jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL